

Explication des abreviations

C. C. — Code civil.

C. M. — Code municipal.

C. P. C. — Code de procédure civile.

L. I. P. — Loi de l'Instruction publique.

P. E. — Programme d'études.

R. C. C. — Règlements du comité catholique.

S. R. Q. — Statuts refondus de Québec.